

1 RITÈRES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

Le soumissionnaire doit indiquer le prix de l'évaluation ergonomique de postes de travail en mode virtuel et de l'évaluation ergonomique de postes de travail en personne séparément pour les deux (2) exercices allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024.

Le prix doit être détaillé et comprendre au moins les renseignements suivants :

- veuillez fournir un prix par évaluation;
- le temps nécessaire pour effectuer l'évaluation ergonomique de postes de travail et les frais associés;
- le temps nécessaire pour préparer et présenter un rapport et des recommandations, et les frais associés;
- les frais exigés en cas d'annulation moins de deux (2) jours ouvrables avant le rendez-vous prévu ou de non-présentation;
- les autres frais et leur justification.

Prix par région	Prix par évaluation	Le temps nécessaire pour effectuer l'évaluation ergonomique de postes de travail et les frais associés	Le temps nécessaire pour préparer et présenter un rapport et des recommandations, et les frais associés	Les frais exigés en cas d'annulation moins de deux (2) jours ouvrables avant le rendez-vous prévu ou de non-présentation	Les autres frais et leur justification.
Canada Pacifique					
Canada Ouest					
Canada Central					
Canada Est					
Canada Atlantique					